FORMATION PROFESSIONNELLE

DOM-TOM : OPCO Mobilités met en place les Conseils d’orientation paritaire, une instance de dialogue paritaire pour le développement des compétences et l’alternance

14 FÉVRIER 2024

Après une année 2023 consacrée à l’installation des équipes du service de proximité, OPCO Mobilités vient d’achever, pour chaque territoire concerné, la mise en place d’une instance paritaire dédiée. Ainsi, la Réunion, la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane sont dorénavant chacune dotée d’un Conseil d’orientation paritaire pour le développement des compétences dans les métiers de la mobilité.

Les organisations représentatives des employeurs et des salariés disposent ainsi d’un lieu de dialogue et de concertation dédié au développement des compétences pour les métiers de la mobilité.
Définies par l’ordonnance n°2019-893 du 28 août 2019, les missions du COP- dont les équipes de l’OPCO

vont assurer l'animation – sont les suivantes : prise de connaissance du rapport annuel d'activité de l'OPCO comportant l'état de ses engagements financiers sur le territoire concerné, et proposition des orientations au Conseil d'administration de l'OPCO pour la gestion des fonds et la mise en œuvre de ses missions.

Officiellement installé en janvier 2024, chaque COP a initié ses pistes de travail pour l'année à venir : entre autres, sur le recrutement et la fidélisation des salariés, l'offre de formation locale, l'information des entreprises et leur accompagnement au quotidien et la simplification administrative…

Élection des présidences paritaires
Élues lors de cette première séance, les présidences paritaires sont les suivantes pour les deux années à venir :

La Réunion :
Président : Philippe Alexandre REBBOAH (MEDEF – Services de l'automobile) – Vice-président : Joseph MADGELEINE (FO – Transports sanitaires)

Guadeloupe :
Président : Rosan VINCENT (OTRE – Transports sanitaires) – Vice-président : Rodihos JOHN-LEWIS (CFE CGC – Manutention portuaire)

Martinique :
Présidente : Maguy CHRISTOPHE (MEDEF – Pétrolier) – Vice-président : Valéry LARIVE (CFDT – Transports routiers et activités auxiliaires du transport)

Guyane :
Présidente : Clémentine JOHANNES (UPF – Ports et manutention portuaire) – Vice-présidente : Ursula FOLK (FO – Interprofessionnel)

OPCO Mobilités tient à souligner le rôle important de ces COPs qui vont permettre la mise œuvre d'orientations adaptées aux besoins et spécificités des territoires ultramarins en développement de compétences ; et ainsi répondre à une des ambitions de l'OPCO qui est d'assurer une égalité d'accès à la formation entre les DROM et la métropole.

À propos d'OPCO Mobilités
OPCO Mobilités est l'opérateur de compétences en charge de la formation et la transition professionnelle des métiers de la Mobilité – automobile, logistique, services et transports. Centré sur le renouvellement de la population active et l'adaptation permanente des compétences des salariés, OPCO Mobilités assure le financement du plan de développement des compétences et de l'alternance, l'appui aux branches pour l'anticipation des métiers et des qualifications, la création des certifications et la promotion des métiers ; avec une ambition : contribuer à structurer l'emploi et les compétences des métiers, des personnes et des marchandises, s'inscrivant pleinement dans les enjeux des transitions numériques, énergétiques et écologiques. Avec un budget de plus de 1,3 milliard d'euros, OPCO Mobilités agit auprès de 140 000 entreprises (issues de 17 branches professionnelles), 1,67 million de salariés et 90 000 alternants. Reposant sur un fort maillage territorial en France métropolitaine, Guadeloupe, Martinique, Guyane et la Réunion comme sur un effectif de plus de 500 salariés, OPCO Mobilités assure également un service de proximité auprès de toutes les entreprises et notamment auprès des TPE-PME.

https://www.opcomobilites.fr